

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Spécial Musées

27 MARS 2015

Procès-verbal

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'avant-projet définitif du bâtiment d'accueil du Musée du Moyen – Age, thermes et hôtel de Cluny (*pour avis*)
2. Examen des copies des registres santé et de sécurité au travail et accidents de travail du Musée du Moyen – Age, thermes et hôtel de Cluny (*pour information*)

LISTE DE PRÉSENCE

Représentants de l'administration :

Bruno SAUNIER, Sous-directeur de la politique des musées, Service des musées de France, Président du CHSCT

Carole ETIENNE-BOISSEAU, Chef de la mission dialogue social, DGP, responsable ayant autorité en matière de ressources humaines

Représentants du personnel titulaires :

C.G.T.-Culture :

Nathalie RAMOS, musée du Moyen Age et Thermes de Cluny

Jean-Pierre PINSON, musée du château de Malmaison et de Bois-Préau

SUD Culture Solidaires :

Jean-François PORCHER

Représentants du personnel suppléants :

C.G.T.-Culture :

Cécile RANVIER

SUD Culture Solidaires :

Warda BALAH-CHIKHA, musée du Moyen Age et Thermes de Cluny

Médecin de prévention :

Docteur Marie-Dominique LARDOUX

Inspecteur Santé et Sécurité au Travail

Yann ROGIER

Assistant de prévention

Laurence VISERY, musée de Cluny

Secrétariat administratif du CHSCT

Kevin THIERY, adjoint au chef de la mission dialogue social

LISTE DES EXPERTS

Expert à la demande de l'administration :

- sur tous les points : Élisabeth TABURET-DELAHAYE, Directrice, Musée de Cluny
- sur tous les points : Axel VILLECHAIZE, SG adjoint, Musée de Cluny
- sur tous les points : Hadrien RUSSELLE, Chef de projet, OPPIC

Experts à la demande de la CGT-Culture :

- sur tous les points : Gérald PARISSÉ, C2RMF

La séance est ouverte à 15h05.

Bruno SAUNIER rappelle que la visite du musée de Cluny effectuée le matin même a permis de mieux appréhender l'emprise sur le site du nouveau bâtiment d'accueil et de découvrir l'ensemble du parcours muséographique actuel. Différents plans du bâtiment d'accueil et des parties adjacentes ont été présentés aux représentants du personnel.

1. Présentation de l'avant-projet définitif du bâtiment d'accueil du Musée du Moyen-Âge, thermes et hôtel de Cluny (pour avis)

Hadrien RUSSELLE indique que la phase APD (avant-projet définitif) se terminera prochainement. Le dossier APD, actuellement en cours de finalisation, servira de support pour les demandes d'autorisation de travaux au titre des Monuments historiques et d'Établissement recevant du public. La Préfecture et la DRAC communiqueront leur décision d'acceptation ou non de ce dossier à la fin du mois de septembre 2015, après environ six mois d'instruction.

En cas de validation du projet, la phase de PRO-DCE débutera alors. Ainsi, le projet sera détaillé, avec notamment le dessin des meubles, le choix des matériaux pour les murs et les sols ou la sélection des luminaires. La phase de consultation des entreprises commencera à la fin de l'année 2015 et durera deux mois. Les entreprises visiteront le site et étudieront le dossier de l'architecte. Ensuite, elles pourront remettre une offre financière au début du mois de mars 2016.

La maîtrise d'œuvre, représentée par l'architecte, rendra son analyse de ces offres mi-avril 2016. L'OPPIC procédera ensuite à sa propre analyse jusqu'à la mi-mai 2016. Il s'assurera de la conformité de ces offres par rapport au projet et de leur adéquation avec le budget. Après une période de mise au point des marchés et de contrôle financier de la part de la tutelle (c'est-à-dire le service des musées de France), les travaux pourraient démarrer à partir de la mi-juin 2016. A l'issue de deux mois de préparation et de seize mois de travaux, la réception du bâtiment devrait être effectuée à la fin du mois de novembre 2017. Le bâtiment serait alors mis en service à partir de la fin du mois de décembre 2017.

Bruno SAUNIER en déduit que les travaux débuteraient véritablement au mois de septembre 2016.

Hadrien RUSSELLE ajoute que ce calendrier concerne uniquement la création du nouveau bâtiment de M. DESMOULIN et le réaménagement du bâtiment Boeswillwald mais non la réorganisation du parcours muséographique. Par ailleurs, la période de seize mois de travaux comprend un mois de levée des réserves.

L'OPPIC réalise actuellement une étude préalable afin de choisir le programmiste pour les travaux relatifs à la refonte du parcours muséographique. Aucun calendrier précis n'a encore été arrêté.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE annonce que ce projet comporte trois volets : une restauration des monuments, la construction du nouvel accueil et la réorganisation du parcours muséographique. Le projet de construction du nouveau bâtiment d'accueil a été lancé grâce au « plan Musées » établi par le Ministère de la Culture lorsqu'il était dirigé par Frédéric Mitterrand. Ce projet a ensuite été considéré comme une priorité quand

Aurélie Filippetti était Ministre de la Culture et de la Communication.

La Direction du Musée de Cluny a alerté sa tutelle de la nécessité de restaurer les monuments. La Sous-Direction des Monuments historiques a pris acte de l'importance d'engager des travaux en parallèle de la construction du bâtiment d'accueil. Ainsi, l'Etat construit un bâtiment neuf tout en prenant en compte le maintien et l'amélioration de l'ancien. Les travaux de restauration commenceront par la Chapelle en novembre 2015. De plus, l'OPPIC a commandé la rénovation de la couverture du bâtiment Boeswillwald à Paul BARNOUD. Ces travaux débiteront avant la fin de l'année 2015. Ainsi, le musée devra déménager les collections situées au premier étage de ce bâtiment.

Le projet de refonte de la muséographie devra être terminé pour l'ouverture du nouvel accueil. De son côté, le personnel du musée de Cluny a élaboré un cahier des charges. En outre, un programmiste est en cours de sélection. La Direction du musée devrait rencontrer ce dernier le 10 avril 2015. La première étape de programmation, comprenant la proposition et le choix d'un scénario, se prolongera jusqu'au moins de juin 2015. Ensuite, un architecte-maître d'œuvre-muséographe sera recruté. La Direction espère un début des travaux de muséographie dès janvier 2017.

Warda BALAH-CHIKHA déplore la mauvaise lisibilité des plans. De plus, la répartition des services ne satisfait pas les représentants du personnel. En effet, certains travailleront dans de meilleures conditions que d'autres. L'atelier pédagogique, par exemple, mesure près de 70 mètres carrés. Pourtant, il ne sera utilisé que par une seule classe et non deux comme prévu initialement. Il comporte également une salle de réunion pour le service des publics alors que le musée ne comprend aucune autre salle de ce type.

Les représentants du personnel estiment que l'espace réservé au contrôle des sacs occupe une surface trop réduite. En effet, elle ne couvre que cinq mètres carrés. De plus, les représentants du personnel ne parviennent pas à déterminer, d'après le plan, si tous les visiteurs passeront ou non par le portique de sécurité. A cet égard, Warda BALAH-CHIKHA souhaite des précisions sur les modalités de contrôle des billets et sur la présence de personnel d'accueil ou de caisse. Elle souhaite également savoir si tous les vestiaires seront autogérés.

Par ailleurs, les représentants du personnel n'ont pas pu analyser les plans correctement en raison de leur trop petite taille. En effet, ils ne disposent pas du matériel nécessaire pour imprimer les plans sur du papier suffisamment grand pour qu'ils soient lisibles. Dans ces conditions, les représentants du personnel souhaitent de plus amples informations sur l'organisation de la librairie, de ses réserves, de la régie des œuvres et du bureau pour les techniciens d'art. Les représentants du personnel estiment qu'un espace de 17 mètres carrés s'avère insuffisant pour les trois techniciens d'art. Dès lors, ils souhaiteraient que la répartition des espaces soit réétudiée avant que le choix du mobilier ne la rende définitive.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE indique que ce projet correspond à la réponse de l'architecte sélectionné au cahier des charges défini par l'OPPIC en relation avec la Direction générale des patrimoines, le service des Musées de France, le service régional de l'archéologie et la CRMH de la DRAC. La dimension pédagogique constituait un des éléments forts de ce cahier des charges. En effet, l'espace actuel ne peut accueillir que des classes de moins de 25 élèves. Ainsi, le cahier des charges imposait un espace sécable d'au moins 70 mètres carrés. De cette manière, cet espace peut accueillir deux groupes en parallèle.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE déplore le manque de salles de réunions au sein du musée. Cependant, la réunion des musées nationaux impose à ses établissements de disposer d'une librairie, d'une réserve, d'un local sécurisé pour la régie financière et d'un espace de travail pour les conférenciers. Ainsi, la Direction du musée a dû renoncer à sa salle de réunion pour permettre la création de ces espaces.

Pour sa part, le sas d'entrée n'est pas définitivement configuré. Son aspect actuel correspond à la proposition de l'architecte à la suite des réunions tenues avec le lieutenant-colonel JAGER et le capitaine BUFFIN, les conseillers de la Direction générale des patrimoines sur le sujet. Ceux-ci conseillaient de mettre en place un portique de sécurité mais pas de tapis roulant avec un appareil à rayons X. En effet, ce dernier dispositif est installé généralement dans les musées accueillant un plus grand nombre de visiteurs que le musée de Cluny. De plus, le personnel qui l'utilise doit suivre une formation approfondie. En revanche, ces deux conseillers ont préconisé la création d'un espace dédié à la fouille des sacs dans lequel les visiteurs pourraient poser leur sac sur un support qui les sépare de l'agent de sécurité. La Direction a demandé la présence permanente de deux agents de surveillance à l'entrée du musée.

Ce projet a été présenté à l'ensemble des équipes du musée par l'architecte lui-même. A l'issue de cette présentation, la Direction a organisé trois réunions aux heures de pause afin que les agents qui le souhaitent puissent venir poser des questions. Si besoin, d'autres réunions pourront avoir lieu.

Nathalie RAMOS s'interroge sur la pertinence de disposer d'un espace d'attente du public aussi grand. Plus largement, elle constate un certain déséquilibre dans la répartition des espaces.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE précise que l'espace de « déambulation-billetterie-audioguide » reste assez restreint puisqu'il ne mesure qu'une vingtaine de mètres carrés. Par ailleurs, l'architecte souhaitait donner aux visiteurs et au personnel du musée une impression de confort, de repos et de respiration malgré une taille du bâtiment assez contrainte. Ainsi, les flux arrivants et sortants se croiseront dans l'espace mentionné par Nathalie RAMOS, situé près des ascenseurs. Il a été conçu pour permettre de voir l'extérieur grâce à une grande verrière. Il pourra servir de lieu d'attente avant la visite ou de point de rencontre pour les visiteurs. De plus, son grand volume et sa taille adéquate rendront cet espace agréable.

Nathalie RAMOS estime que cet espace occupe une trop grande surface, au détriment d'autres lieux où le public sera amené à demeurer plus longtemps. Elle précise qu'elle effectue régulièrement le contrôle des sacs. Or elle considère que l'espace qui sera réservé à cette tâche reste trop exigü. À ses yeux, le circuit d'accès au musée manque de pertinence.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE souligne les difficultés, étant donné la configuration du bâtiment, à trouver un espace de cinq mètres carrés pour permettre à la personne chargée du contrôle des sacs d'être isolée du public et de s'asseoir.

Nathalie RAMOS estime ce poste trop peu visible. En effet, il se situe dans un renforcement.

Bruno SAUNIER indique que la personne chargée du contrôle des sacs est séparée des visiteurs par une banque. Le flux de visiteurs peut être guidé de manière à ce qu'il passe

nécessairement devant cette banque.

Hadrien RUSSELLE rappelle que le circuit d'accès au musée a été étudié et modifié par le capitaine BUFFIN afin que les portes d'entrée et de sorties soient bien différenciées. Ainsi, lorsque les visiteurs entrent, ils passent obligatoirement devant l'espace de contrôle des sacs.

Nathalie RAMOS affirme qu'actuellement, malgré leur position très visible, les agents chargés du contrôle des sacs doivent sans cesse interpellé les visiteurs pour qu'ils ouvrent leurs sacs. Dans la future configuration, ces agents risquent de devoir quitter l'espace situé derrière la banque pour inciter les visiteurs à passer au contrôle des sacs. Ainsi, la présence de deux agents d'accueil ou de sécurité en permanence semble importante, y compris pendant les pauses.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE annonce que les modalités précises d'organisation seront de nouveau étudiées avec le personnel. La future configuration pour l'entrée des visiteurs s'avérera similaire à celle du grand Palais ou du musée Picasso. Cette disposition convient aux experts en sécurité consultés. Les visiteurs passent par le portique. S'il sonne, un agent doit contrôler le sac. Les modalités de fonctionnement semblent bien plus favorables que celles qui ont cours actuellement. La Direction souhaite que deux agents de l'Etat soient présents à permanence à l'entrée en complément des agents RMN situés à la billetterie et dans la librairie-boutique.

Nathalie RAMOS demande si les sacs doivent être contrôlés uniquement lorsque le portique sonne.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE répond par l'affirmative. Par ailleurs, la future organisation sera étudiée non seulement par le Comité d'utilisateurs mais également lors des réunions organisées pendant les temps de pause auxquelles la majorité des agents de surveillance ont assisté.

Nathalie RAMOS estime que ces réunions devraient être organisées pendant le temps de travail.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE précise son propos sur ce point : en réalité, les réunions sont organisées en dehors des temps de pause, à des heures où tous les agents sont en place. Ces réunions durent généralement 45 minutes. Ce format permet de tenir ces réunions pendant les heures d'ouverture du musée.

Par ailleurs, il a été recommandé à la Direction d'opter pour des vestiaires autogérés. Cette fonction sera assurée *a minima*. Ainsi, les emplacements des vestiaires individuels et des vestiaires groupes ont été différenciés. Le cahier des charges soulignait la nécessité de disposer d'une centaine de vestiaires dont certains suffisamment grands pour contenir des poussettes ou des valises de petite dimension.

Cécile RANVIER demande si Élisabeth TABURET-DELAHAYE évoque les vestiaires situés près de la librairie. En effet, du fait de cette proximité, les responsables de la librairie craignent de devoir régler les éventuels problèmes de vestiaires avec les visiteurs.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE indique que les vestiaires se trouvent plus près de la billetterie que de la librairie. Par ailleurs, les caisses de la librairie sont dirigées vers le Nord. Ainsi, les agents de la librairie ne se trouvent pas en contact direct avec les visiteurs

qui déposent ou récupèrent un sac. De plus, le poste de la gestionnaire librairie, celui le plus au sud, est séparé par une cloison.

Hadrien RUSSELLE ajoute qu'une paroi vitrée se dresse entre les vestiaires et la librairie. Ainsi, si un visiteur rencontre un problème avec son vestiaire, il ne pourra pas interpeller directement une caissière de librairie. En cas de difficulté, le visiteur demandera certainement de l'aide au personnel d'accueil plutôt qu'à celui de la librairie. Une réunion spécifique avec la RMN s'est tenue la semaine précédente. Les remarques exprimées dans ce cadre par les agents RMN ont été prises en compte. Ainsi, la vitre sera installée pour prévenir les vols et empêcher les visiteurs d'interpeller les libraires.

Gérald PARISSÉ demande des précisions sur la future organisation de l'équipe accueil et surveillance sur l'ensemble du musée. Il demande notamment si tous les agents de cette équipe conserveront leur poste. De plus, il souhaite savoir qui gèrera la billetterie.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE assure que la Direction ne souhaite le départ de personne. Elle a, par ailleurs, adressé à sa tutelle une demande d'augmentation des effectifs qui lui paraît raisonnable. Elle souhaite, en effet, obtenir quatre postes, soit huit ETP, supplémentaires à l'ouverture du nouvel accueil. La nouvelle organisation sera définie avec l'ensemble de l'équipe et de son encadrement.

Nathalie RAMOS s'enquiert du devenir des agents de la RMN qui gèrent actuellement les vestiaires.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE annonce que la Direction du musée mènera un travail sur ce sujet avec ses interlocuteurs de la RMN. Les responsables de site estiment qu'ils auront besoin de tous les agents présents actuellement. Certes, ils ne géreront plus les vestiaires. En revanche, une augmentation de la fréquentation du musée est attendue. Ainsi, les responsables RMN souhaitent que quatre postes de billetterie soient occupés en permanence : deux personnes à la caisse, une personne pour les audio-guides et une personne chargée de l'accueil des groupes. S'ajoutent également les personnes chargées du contrôle des billets et le responsable de la régie, non présent en permanence.

Axel VILLECHAIZE signale que la personne chargée des ressources humaines au sein de la RMN a indiqué que le nombre d'ETPT ne changerait pas.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE indique que la Direction souhaite la présence de deux agents de surveillance dans le nouvel espace d'accueil, d'un poste fixe dans la future première salle du parcours muséographique, c'est-à-dire l'actuelle salle 11, ainsi que d'une personne à l'étage dans la salle créée pour des présentations renouvelées.

Nathalie RAMOS estime que, compte tenu de l'accroissement des espaces muséographiques, quatre personnes supplémentaires ne suffiront pas. Elle déplore que ce projet soit davantage axé sur un agrandissement des espaces visitables que sur une amélioration des conditions de travail du personnel en poste.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE précise que ce projet est tourné vers l'accueil des personnes et l'amélioration de l'accessibilité et non sur l'extension des surfaces muséographiques. La demande de quatre agents supplémentaires concerne l'ouverture du nouvel accueil. Par ailleurs, le processus de travail relatif à la future répartition des espaces muséographiques commence à peine. Ainsi, en fonction des ouvertures ou fermetures des salles, la Direction du musée devra probablement revoir à la hausse le

nombre d'ETP nécessaires. La Direction n'envisage pas de diminuer ce dernier.

Warda BALAH-CHIKHA s'enquiert du plafond d'emploi pour le musée de Cluny en termes d'ETPT. Elle souhaite également savoir si la demande d'ETP supplémentaires a reçu une réponse.

Axel VILLECHAIZE indique que le musée a été confronté en la matière à diverses « complications » en 2014. La Direction du musée de Cluny est restée en désaccord avec la DGP sur le plafond d'emploi ETPT : le calcul de la Direction aboutissait à 77,1 ETPT tandis que l'administration centrale en avait déterminé 66. Ainsi, la Direction du musée, le chef de bureau des ressources humaines et son adjointe se sont accordé le 1^{er} décembre 2014 sur un effectif de 77,1 ETPT toutes fonctions confondues. Cependant, Axel VILLECHAIZE attend toujours une confirmation écrite de la part d'Alexis MANOUVRIER.

Carole ETIENNE-BOISSEAU fait savoir que cette demande reste encore à l'étude.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE indique que ce nombre d'ETPT a été inscrit sur son entretien individuel par Marie-Christine LABOURDETTE.

Gérald PARISSE sollicite des explications plus précises sur les quatre postes supplémentaires.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE rappelle qu'elle a demandé quatre postes supplémentaires pour l'ouverture du nouvel espace d'accueil prévue pour la fin d'année 2017 ou le début d'année 2018. Deux agents seront positionnés à l'accueil, un poste fixe sera situé dans la première salle du parcours muséographique et le dernier dans la salle de présentation renouvelée. Au fur et à mesure du développement du travail sur la muséographie, la Direction dialoguera avec sa tutelle pour lui faire part de ses éventuels besoins supplémentaires en effectif.

Bruno SAUNIER indique que, pendant la phase intermédiaire de rénovation du parcours muséographique, certaines salles seront ouvertes et d'autres fermées.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE rappelle qu'elle souhaite inaugurer la nouvelle muséographie du musée en même temps que l'ouverture du nouvel accueil. En effet, étant donné que l'accueil passe de l'extrémité Est à l'extrémité Ouest du bâtiment, le parcours muséographique devra nécessairement être réétudié. De plus, ce dernier s'avère assez vieillissant. Les enquêtes réalisées auprès des visiteurs montrent que ces derniers apprécient l'accueil chaleureux et humain. En revanche, ils déplorent un manque de cohérence et d'intelligibilité du parcours de visite.

Ainsi, la Direction souhaite ouvrir, en même temps que le nouvel accueil, au moins les salles directement impactées, c'est-à-dire le rez-de-chaussée et l'étage du bâtiment Boeswillwald, soit l'actuelle salle 14 et le palier.

Warda BALAH-CHIKHA demande si la Direction prévoit des postes d'intervenants plutôt que des postes fixes si le plafond d'emploi n'est pas remonté ou s'il est descendu.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE évoque à ce niveau un dialogue constructif et, dès lors, indique rester confiante pour l'obtention au cours de l'année 2015 d'un plafond à 77,1 ETPT. Elle estime que la Direction réussira également à obtenir les huit ETP supplémentaires d'ici la fin de l'année 2017. La nouvelle organisation sera définie sur

cette base, en lien avec les équipes et la tutelle.

Bruno SAUNIER s'enquiert du nombre d'ETPT actuels.

Axel VILLECHAIZE répond que le musée de Cluny dispose actuellement de 77,1 ETPT.

Cécile RANVIER rappelle que l'espace dédié à la documentation, auparavant visible sur le plan, a disparu. Or, à ce jour, aucune solution concrète n'a été proposée pour accueillir les lecteurs de la documentation. En outre, les conservateurs ainsi que les personnes de la communication et de la régie, situées au deuxième étage, seront eux aussi confrontés à un manque d'espace d'accueil lorsqu'ils organisent des rendez-vous sur site.

Axel VILLECHAIZE indique réfléchir à des solutions avec le chef du service documentation et le conservateur responsable documentation. Un groupe de travail sur l'externalisation de la documentation a été créé.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE rappelle que le service de documentation a proposé, dans le cadre du PSC, de créer un espace dédié à l'accueil documentaire. Malheureusement, cette proposition n'a pas pu être concrétisée. Ainsi, la Direction a insisté pour que l'espace 1.3 « de préparation à la visite » soit suffisamment grand pour accueillir une maquette et des bornes présentant quelques informations préalables à la visite.

Cécile RANVIER déplore que la seule solution proposée actuellement pour l'accueil des lecteurs en documentation consiste en l'externalisation de celle-ci.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE souligne que la réflexion débute à peine. L'externalisation d'une partie des éléments conservés dans le centre de documentation ne représente qu'une des solutions envisagées. En revanche, la documentation « œuvres » doit rester dans le musée.

Nathalie RAMOS s'étonne de l'absence de local syndical dans les futurs espaces du musée.

Axel VILLECHAIZE indique qu'un architecte s'est rendu sur place à l'automne afin de réaliser une étude complète du taux d'occupation des locaux administratifs. Ainsi, actuellement chaque agent occupe en moyenne 5,5 mètres carrés. Or la réglementation impose 10 mètres carrés par salarié dans le privé et 12 mètres carrés dans le public. Dans ces conditions, la Direction a adressé à l'administration centrale une note sur le SPSI et une note sur les ressources humaines afin de demander ce que deviendront le local syndical et le secrétariat général. Axel VILLECHAIZE propose donc de louer un grand espace pour accueillir ces locaux.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE ajoute que cet espace loué pourrait abriter d'autres fonctions afin que les agents du musée de Cluny disposent d'au moins huit ou neuf mètres carrés chacun.

Warda BALAH-CHIKHA rappelle que le bureau des trois techniciens d'art ne mesure que 17 mètres carrés. Cette surface ne respecte donc pas les normes. Le CHSCTM a créé un groupe de travail afin d'étudier ce sujet. Plus généralement, Warda BALAH-CHIKHA s'étonne que les normes ne soient pas respectées dans le cadre de la création d'un nouveau bâtiment.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE explique que cet espace réservé aux techniciens d'art n'était pas prévu initialement dans le programme. Elle a pris l'initiative de demander son ajout au détriment d'autres espaces. En effet, les agents concernés travaillent actuellement au sous-sol et ne disposent donc pas de fenêtres. Ainsi, le futur espace qui leur est dédié ne constituera pas un bureau mais bien un espace de travail. Élisabeth TABURET-DELAHAYE admet qu'une surface de 25 mètres carrés aurait été préférable à 17 mètres carrés. Cependant, les techniciens d'art ne travailleront que très rarement à plus de deux dans cet espace. En effet, ils conservent des ateliers dans les sous-sols.

Nathalie RAMOS souligne que, d'après les explications données le matin même lors de la visite, l'atelier actuel des techniciens d'art sera condamné durant la phase de travaux. Cependant, aucun autre espace ne leur a été attribué pour cette période.

Warda BALAH-CHIKHA déplore que l'administration propose de loger le local syndical et le secrétariat général dans un espace extérieur. Au début du projet, elle avait, pourtant, rappelé à la Directrice que le nouveau bâtiment devrait comporter un local syndical. Qui plus est, ce local devrait normalement déjà exister. Or il n'a pas été prévu dans le cadre de ce projet.

De plus, Warda BALAH-CHIKHA s'enquiert de la taille exacte de l'atelier pédagogique. Elle demande s'il comprend bien deux parties, dont une salle de réunion.

Par ailleurs elle rappelle que, lors des derniers CHSCT, elle a demandé à recevoir les comptes rendus du Comité d'utilisateurs. Cependant, seul un tableau récapitulatif lui a été fourni. Ainsi, elle ignore qui était présent à chacune des réunions. Warda BALAH-CHIKHA souligne également l'impossibilité de créer des vestiaires réservés aux objets encombrants, tels que les bicyclettes ou les poussettes, près du poste de contrôle des sacs. Warda BALAH-CHIKHA souhaite savoir s'il est encore possible de changer la répartition des surfaces.

Warda BALAH-CHIKHA déplore l'absence d'un certain nombre de documents sans lesquels les représentants du personnel ne pourront rendre un avis.

Carole ETIENNE-BOISSEAU précise que le tableau récapitulatif fait office de compte rendu. Le Comité d'utilisateurs vise à recenser les besoins exprimés par les responsables des services impactés par le projet. Carole ETIENNE-BOISSEAU a considéré plus intéressant de présenter les points évoqués dans ces séances sous forme d'un tableau plutôt que d'un compte rendu littéraire. Ainsi, le tableau résulte d'une mise à jour des discussions précédentes. Il a été enrichi de toute l'évolution des réflexions et des réponses apportées par l'OPPIC qui participait pleinement à ces séances. Ainsi, le document actuel retranscrit le résultat de l'ensemble des échanges des cinq réunions qui ont été organisées avant le 22 janvier 2015. Les parties grisées correspondent à des sujets évoqués dans des réunions ultérieures ou qui ont été écartés. Les parties en blanc représentent des sujets nouveaux. Le Comité ne s'est pas réuni depuis la présentation générale du projet au personnel. L'APD lui-même résulte donc de la confrontation de tous les besoins exprimés.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE indique que plusieurs personnes ont déploré la présence d'un seul sanitaire à l'étage de l'atelier pédagogique. Ainsi, la Direction a signalé ce fait à ses interlocuteurs de l'OPPIC qui eux-mêmes ont évoqué le sujet avec les architectes. La configuration initialement proposée respecte les normes en vigueur. Théoriquement, si un sanitaire est créé à un niveau, il doit être accessible aux personnes

handicapées. Cependant, les sanitaires de l'étage inférieur accessibles aux handicapés sont situés près des ascenseurs. De plus, l'étage de l'atelier pédagogique ne constitue qu'un demi-niveau. Ainsi, des sanitaires séparés pour les filles et les garçons, mais non accessibles aux handicapés, pourront être créés à cet étage. La modification de la répartition des espaces reste possible.

L'atelier pédagogique représente un des points forts du projet. Actuellement, le musée ne peut malheureusement pas accueillir suffisamment les classes d'enfants. Par ailleurs, les visiteurs du musée de Cluny appartiennent principalement aux catégories socioprofessionnelles supérieures. Ainsi, le musée souhaite, dans le cadre de son projet culturel, élargir son public en accueillant, notamment, plus de groupes de jeunes. Ainsi, Élisabeth TABURET-DELAHAYE ne peut accepter une diminution de la surface de l'atelier pédagogique.

S'agissant de la question du local syndical dans le programme, Élisabeth TABURET-DELAHAYE rappelle que lors des études préalables, certaines fonctions ont dû être enlevées du programme à la demande de ses interlocuteurs. Pour donner un exemple, la Direction aurait souhaité obtenir un espace satisfaisant pour la régie des œuvres. Ses interlocuteurs, qu'elle ne souhaite pas nommer, avaient alors refusé de l'inclure dans le programme car ils ne souhaitaient que « des fonctions nobles ».

Gérald PARISSE rappelle l'obligation de fournir aux représentants du personnel un local syndical. La Direction du musée devra donc respecter la loi et trouver absolument un tel local pour les agents.

Axel VILLECHAIZE indique que cette obligation de mettre à disposition un local syndical est rappelée dans la note RH et dans une circulaire du Ministre de la Fonction publique.

Warda BALAH-CHIKHA souligne une incohérence entre les explications données ce jour et les indications notées dans le document : « *transformer l'atelier de 71 mètres carrés en deux ateliers [...] Un seul atelier, tel que proposé, suffit. Le second espace répond aux besoins exprimés d'une salle de réunion et de postes de travail pour le service des publics* ».

Élisabeth TABURET-DELAHAYE précise que le second espace en question a été supprimé afin de répondre aux demandes de la RMN. En tant que chef d'établissement, elle insiste sur les missions fondamentales d'accueil du musée de Cluny : l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite mais également l'accueil de groupes de jeunes et d'un public scolaire. Pour ces raisons, Élisabeth TABURET-DELAHAYE a demandé à conserver un atelier de 70 mètres carrés. Le document auquel fait référence Warda BALAH-CHIKHA ne correspond pas à la dernière version du plan.

La cogestion comporte des avantages comme des inconvénients. Plus tôt les échanges ont lieu entre les différents interlocuteurs, plus des modifications successives et contradictoires peuvent être demandées. Ainsi, les principales fonctions du programme occupent chacune les surfaces demandées. En revanche, la situation reste encore quelque peu insatisfaisante.

Warda BALAH-CHIKHA demande des précisions sur la signification du terme « sécable » utilisé pour décrire l'atelier pédagogique.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE répond que l'atelier pourra être séparé afin de former

Warda BALAH-CHIKHA souligne que cette possibilité ne correspond pas au projet du service des publics. Par ailleurs, le musée accueille déjà près de 26 groupes scolaires chaque jeudi et lundi. Par conséquent, Warda BALAH-CHIKHA se demande donc comment il pourrait en recevoir un plus grand nombre.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE indique que la Direction du musée souhaite pouvoir accueillir des classes de 30 élèves, d'où le besoin d'une surface minimum de 70 mètres carrés. De plus, ce projet a été conçu principalement pour rendre le musée accessible à tous et mieux recevoir le public et non simplement pour augmenter le nombre de visiteurs. Cependant, l'atelier n'accueillera pas en permanence deux classes. Il paraît tout de même indispensable de garder cette possibilité.

Par ailleurs, cet espace peut servir de salle de réunion pour le personnel après 17 heures.

Warda BALAH-CHIKHA souhaite que l'atelier pédagogique ne soit pas dédié uniquement au service des publics afin qu'un autre service puisse l'utiliser en partie lorsqu'une seule classe est accueillie.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE souligne que le personnel du musée de Cluny s'organise déjà de cette manière. Lorsqu'une salle est libre, elle est tenue à la disposition des personnes qui pourrait en avoir besoin. Par ailleurs, Élisabeth TABURET-DELAHAYE propose elle-même son bureau comme salle de réunion puisqu'il peut accueillir plus de cinq personnes. En revanche, le service des publics tiendra le calendrier d'occupation de l'atelier pédagogique. Si les autres services effectuent une demande, elle sera prise en compte. La Direction souhaite optimiser l'utilisation des salles.

Gérald PARISSÉ demande où sera créé le local syndical.

Axel VILLECHAIZE affirme qu'une demande de local syndical a été effectuée auprès de l'administration centrale. Il tient absolument à ce qu'une solution soit trouvée. Ainsi, Axel VILLECHAIZE continuera à solliciter l'administration centrale tant qu'un emplacement pour le local syndical ne sera pas proposé.

Gérald PARISSÉ rappelle que ce sujet est évoqué depuis plusieurs mois déjà et qu'Axel VILLECHAIZE avait proposé une première solution. Cependant, rien n'a encore été décidé.

Axel VILLECHAIZE indique que, comme convenu lors d'une réunion antérieure, les panneaux d'affichage ont été mis en place. En revanche, jusqu'à présent, il n'a soumis aucune proposition aux représentants du personnel concernant l'emplacement du local syndical.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE souhaite que la note sur les ressources humaines adressée à la tutelle soit envoyée aux représentants du personnel. Ainsi, ces derniers seront convaincus de la réalité de la demande de local syndical de la part de la Direction du musée.

Carole ETIENNE-BOISSEAU signale que ces documents internes à l'administration sont encore en cours d'examen. L'administration apportera une réponse aux représentants du personnel. Ainsi, Carole ETIENNE-BOISSEAU relancera ses collègues dans l'examen de ces demandes. Tous les interlocuteurs restent attentifs afin de s'assurer que les

obligations réglementaires sont respectées. En effet, le musée de Cluny comprend plus de 50 agents. L'administration répondra donc à cette obligation de mettre en place un local syndical. Les textes prévoient que, si ce dernier ne peut être créé dans l'enceinte de l'établissement, l'administration doit trouver un local à l'extérieur mais le plus proche possible. Auquel cas, l'administration doit prendre en charge les frais afférents à la location de cet espace.

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique qu'elle fait partie de la sous-Direction des affaires financières générales. Elle rappellera donc à ces collègues l'importance d'apporter une réponse rapide à la demande de local syndical pour l'établissement de Cluny.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE rappelle que le secrétariat général occupe actuellement des locaux à l'extérieur de l'établissement. Or ces derniers devront être rendus au mois de juillet prochain. Seul ce service avait accepté de déménager. Cependant, disposer de locaux externes rend parfois l'exercice de leurs fonctions un peu plus complexe.

Par ailleurs, le PSC (projet scientifique et culturel), document contractuel validé par la tutelle scientifique, souligne que le projet Cluny 4 ne résout pas tous les problèmes. L'établissement connaîtra encore quelques difficultés de fonctionnement, principalement en raison de problèmes d'espace. Le local syndical, certains postes de travail, les réserves pour les œuvres et le centre de documentation subissent actuellement des déficits d'espace.

Axel VILLECHAIZE précise que près de 170 mètres carrés font défaut.

Nathalie RAMOS rappelle que certaines futures salles deviendront polyvalentes. De même, l'actuelle salle de repos est utilisée lors des opérations de mécénat. En effet, les musées sont amenés à trouver de plus en plus de fonds propres, d'où le besoin d'organiser de telles opérations. Ainsi, les agents sont actuellement contraints de céder leur salle de repos afin que celles-ci servent de loge pour les musiciens lorsque des concerts sont organisés. Nathalie RAMOS demande donc quels seront les lieux prévus pour ce genre d'événements.

Laurence VISERY indique que les musiciens utilisaient cet espace uniquement lorsqu'il ne constituait pas encore une salle de repos mais un atelier pour les enfants.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE rappelle que toutes les fonctions n'ont pas pu être incluses dans le programme. Par ailleurs, le musée vit actuellement une phase de transition. En effet, les travaux de l'atelier des enfants provisoire, situé dans l'ancien bureau des encadrants, sont en cours d'achèvement. Le sol sera livré le 7 avril et le mobilier le 14 avril 2015. Ainsi, à partir de cette date, le musée pourra enfin utiliser cet espace pour accueillir les groupes scolaires mais également pour d'autres fonctions. Cependant, la salle de repos continuera à être utilisée, avec la permission des agents, de la manière la plus ponctuelle et discrète possible pour la préparation d'événements. Cette dernière commence généralement vers 17 heures pour se terminer vers 22 heures. Or les agents utilisent généralement peu cette salle à ces horaires. De plus, les événements ont généralement lieu les mardis lorsque très peu de personnes travaillent au musée. Ce fonctionnement perdurera encore pendant quelque temps.

Lorsqu'Élisabeth TABURET-DELAHAYE a pris la direction du musée de Cluny, elle considérait qu'il était contraire à sa déontologie d'utiliser les salles muséographiques pour les réceptions. Ainsi, elle a tenté de supprimer les réceptions dans les salles, notamment

dans la salle Notre-Dame. L'encadrement de la surveillance a alors indiqué à Élisabeth TABURET-DELAHAYE que si l'on supprimait les mises à disposition d'espaces, une partie des revenus annexes de certains agents disparaissait également. Elle a donc souhaité privilégier l'apport financier supplémentaire pour les agents. Ainsi, le frigidarium et la salle Notre-Dame continuent à être mis à disposition d'entreprises pour des réceptions. En revanche, le nombre d'agents de surveillance a été augmenté afin de garantir au mieux la sécurité des œuvres.

Bruno SAUNIER demande ce que deviendra l'atelier pédagogique temporaire lorsque le nouveau bâtiment d'accueil sera livré.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE souligne l'importance de cet espace d'un point de vue patrimonial. En effet, il se trouve à l'extrémité de la galerie de l'hôtel. Or ce dernier appartient au paysage de l'histoire architecturale française : il représente le premier et le mieux conservé des exemples de ces hôtels entre cour et jardin avec galerie. Ainsi, cet espace devra être rendu à la visite.

Nathalie RAMOS assure qu'elle ne remet pas en cause les actions de mécénat. Cependant, dans la mesure où ces dernières deviennent de plus en plus courantes, il aurait été pertinent d'intégrer cet aspect dans le cahier des charges du projet.

Warda BALAH-CHIKHA ajoute que lorsque l'atelier pédagogique temporaire sera rendu à la visite, les musiciens ne disposeront plus de loge. Ainsi, la salle de repos des agents sera de nouveau réquisitionnée.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE indique que plusieurs salles pourront servir de loge, notamment l'espace du service des publics ou le futur atelier pédagogique.

Warda BALAH-CHIKHA annonce qu'en raison de mauvaises expériences par le passé, les représentants du personnel ne peuvent pas se fier entièrement aux paroles de la Direction. Par ailleurs, une note affichée dans la salle de repos indique que tous les crédits sont suspendus. Warda BALAH-CHIKHA s'interroge sur la signification de cette note.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE précise que cette note informe le personnel que le musée n'a reçu la notification de son budget de fonctionnement pour l'année 2015 qu'au milieu du mois de mars. Ainsi, la Direction avait demandé au personnel de ne plus fournir au service financier de devis à engager. Cette note ne concerne pas l'aménagement de la salle de repos. Élisabeth TABURET-DELAHAYE admet que les levées de réserves à la suite des travaux prennent beaucoup de temps. Un groupe de travail a été mis en place afin d'étudier les problèmes de la salle de repos. Le déplacement des panneaux d'affichage et des vestiaires provisoires a déjà entraîné une amélioration de cet espace.

Par ailleurs, depuis que le budget a été notifié, 95 % de la somme due au musée lui a été versée.

Warda BALAH-CHIKHA annonce que l'un des bureaux est équipé d'un éclairage automatique qui s'éteint à 18 heures 15. Ainsi, la personne occupant ce bureau ne peut pas travailler après cet horaire. Warda BALAH-CHIKHA s'enquiert de la date à laquelle des interrupteurs pourront être installés.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE indique que l'installation d'interrupteurs est déjà

Warda BALAH-CHIKHA demande où en sont les discussions relatives aux tickets restaurant et à la cantine.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE indique ne pas comprendre pourquoi les services à compétence nationale n'obtiennent pas de tickets restaurant.

Carole ETIENNE-BOISSEAU rappelle que ce sujet se trouve régulièrement au cœur des débats avec les organisations syndicales nationales. Ces dernières ne se montrent pas très favorables aux tickets restaurant d'une manière générale. En effet, l'employeur doit assurer financièrement une partie de la restauration de son personnel. Or les dispositions réglementaires privilégient l'utilisation d'un restaurant d'entreprise à proximité de l'établissement en question. Ce restaurant peut être accessible à d'autres sociétés, y compris privées. Une convention doit être passée entre l'administration et le prestataire de service.

Axel VILLECHAIZE ajoute qu'une cantine, relativement similaire à celle de la rue Mazet, a été trouvée à Saint-Sulpice. Il assure que les procédures administratives seront effectuées au plus vite afin que cette cantine soit accessible au personnel dès le 1^{er} juillet 2015.

Warda BALAH-CHIKHA rappelle qu'auparavant, le personnel de Cluny se restaurait dans la cantine de Saint-Sulpice. Or l'éloignement de cette dernière a constitué la raison principale du changement de cantine pour celle de la rue Mazet.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE souligne la praticité des tickets restaurants. Elle se demande comment les obtenir pour le personnel du musée de Cluny qui ne dispose plus d'une cantine.

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique que le secrétariat général doit donner son accord. Jusqu'à présent, toute demande a été rejetée sauf lorsqu'aucun restaurant administratif n'a pu être trouvé. Or de nombreuses possibilités existent à Paris. Ces demandes de tickets restaurants font régulièrement l'objet de débats au sein du CHSCT ministériel. La structure concernée se doit d'expliquer les raisons de sa demande et doit prouver qu'aucun restaurant administratif ne se trouve à proximité de l'établissement. Le bureau des affaires sociales tiendra le personnel du musée de Cluny informé de la possibilité ou non d'obtenir des tickets restaurant.

Nathalie RAMOS propose d'organiser des livraisons de plateaux-repas.

Warda BALAH-CHIKHA rappelle avoir demandé à maintes reprises de changer le type de peinture utilisé lors de travaux. En effet, les odeurs de peinture provoquent des maux de tête et de gorge. De plus, certains groupes passent à proximité des travaux lorsque la conférencière leur présente les vitraux.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE admet que la peinture dégage une certaine odeur. Cependant, les entreprises et les types de peintures changent à chaque période de travaux. La Direction prie toujours ses prestataires de choisir des peintures les plus neutres pour les œuvres et également les moins odorantes possibles.

Warda BALAH-CHIKHA ajoute que le personnel avait demandé que les salles 2 et 3 ne soient plus utilisées pour les expositions temporaires. Une fois de plus, il a été déçu par la

Élisabeth TABURET-DELAHAYE souligne qu'elle tient toujours ses promesses envers le personnel. Par ailleurs, ces salles n'accueilleront plus d'exposition.

Bruno SAUNIER suggère de procéder au vote. Il demande aux représentants du personnel de motiver précisément leur avis.

Warda BALAH-CHIKHA déplore, au nom de tous les membres de ce CHSCT, les trop nombreuses anomalies relatives à ce projet. Les représentants du personnel n'ont pas reçu tous les plans qu'ils demandaient ni bénéficié de l'avis de tous les experts suggérés. De plus, trop de questions restent en suspens. Ainsi, les membres du CHSCT ne souhaitent pas rendre un avis ce jour.

Par ailleurs, les représentants du personnel demandant que le local syndical ne se situe pas dans le même lieu que le secrétariat général. Ce local devra également se trouver très proche du musée afin que les agents puissent s'y rendre pour solliciter les représentants du personnel durant leurs pauses.

Bruno SAUNIER rappelle que les plans ont été envoyés par le biais de Zéphyrin. Certains membres du CHSCT ont trop tardé à les télécharger et le lien n'était donc plus valide. Les personnes dans cette situation auraient dû alerter immédiatement la mission du dialogue social afin de remédier à ce problème.

Bruno SAUNIER demande plus de précisions sur les propos de Warda BALAH-CHIKHA au sujet des experts.

Warda BALAH-CHIKHA indique qu'un des experts demandés par les représentants du personnel n'a pas reçu de convocation.

Carole ETIENNE-BOISSEAU s'enquiert de l'apport éventuel de cet expert au débat.

Warda BALAH-CHIKHA répond que la personne en question appartient à la RMN et donc à un service directement impacté par la construction du nouvel espace d'accueil des publics.

Carole ETIENNE-BOISSEAU souligne que la RMN ne dépend pas de ce CHSCT.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE ajoute que les salariés RMN participent au Comité d'utilisateurs. L'OPPIC a organisé de nombreuses réunions avec la RMN et la Direction du musée. Ainsi, le personnel RMN impacté a été informé des futurs aménagements.

Par ailleurs, les plans ont été diffusés globalement au sein de l'établissement. Ainsi, les membres du CHSCT travaillant au musée de Cluny disposaient des plans du futur espace d'accueil.

Warda BALAH-CHIKHA réfute cette dernière affirmation. En outre, les agents ont été informés de la présentation du projet organisée le 11 février le matin même en prenant leur service.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE affirme que les dates de réunions sont diffusées au moins dix jours à l'avance. Elle demande si Warda BALAH-CHIKHA peut accéder aux comptes rendus des réunions du lundi matin.

Warda BALAH-CHIKHA indique que le personnel de surveillance ne reçoit plus ces comptes rendus depuis la suppression de l'adresse mail « surveillance moyen-âge ». Ainsi, ces comptes rendus sont simplement disponibles sur le tableau d'affichage. Les agents qui ne se trouvent pas sur le site ne disposent donc plus d'informations.

Warda BALAH-CHIKHA ajoute que certains représentants du personnel ont tenté de télécharger les plans une semaine avant la réunion, ce qui représente un délai suffisamment long pour bien préparer cette dernière.

Carole ETIENNE-BOISSEAU déplore que les représentants du personnel n'aient pas téléphoné aux membres de son service pour leur demander de leur fournir les plans au format papier. Ainsi, ils auraient pu mieux préparer la réunion de ce jour.

Warda BALAH-CHIKHA constate que ce projet comporte encore un grand nombre de zones d'ombres. Les représentants du personnel souhaitent obtenir des réponses plus claires et précises avant de rendre un avis sur ce projet.

Carole ETIENNE-BOISSEAU demande aux représentants du personnel de citer les points sur lesquels ils aimeraient obtenir des précisions. Si une deuxième réunion doit être organisée, les délais resteront très contraints.

Warda BALAH-CHIKHA souligne que les conditions et le lieu de travail des techniciens d'art pendant la phase de travaux n'ont pas encore été définis. Certes, la phase de travaux ne sera pas engagée avant plusieurs mois. Cependant, les représentants du personnel souhaitent anticiper au maximum tous les aspects de ce projet afin de ne pas connaître les mêmes problèmes que lors de travaux antérieurs.

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique que le vote de ce jour ne porte pas sur la phase transitoire durant les travaux.

Bruno SAUNIER ajoute que les représentants du personnel posent des questions auxquelles l'administration ne pourra répondre que lorsque le projet sera plus avancé. Certaines négociations, en cours, ne se termineront que dans quelques mois. Les travaux, quant à eux, ne débuteront pas avant quinze mois. Ainsi, dans un mois, l'administration ne pourra toujours pas apporter de réponse sur la relocalisation des trois techniciens d'art pendant la phase de travaux.

Carole ETIENNE-BOISSEAU indique qu'il a été demandé au CHSCT de rendre, ce jour, un avis formel sur l'APD. Le CHSCT pourra ensuite suivre toute l'opération, phase après phase. Le Directeur général des patrimoines a lui-même demandé l'instauration de points d'étape réguliers. Il accorde beaucoup d'importance à la poursuite du dialogue social dans de bonnes conditions.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE rappelle que les discussions de ce jour devaient porter sur la nature du projet et sur les réponses que donne l'architecte au programme. Les représentants du personnel devaient se prononcer sur l'adéquation entre les réponses apportées par l'architecte et les besoins de l'établissement. A ce jour, la Direction du musée ne dispose pas d'un calendrier suffisamment précis pour déterminer les conditions de travail du personnel durant la phase de travaux. Ainsi, si le CHSCT avait dû rendre ce jour un avis sur l'organisation du musée pendant la phase des travaux, Élisabeth TABURET-DELAHAYE aurait refusé de participer à cette réunion. En revanche, elle estime que les échanges de ce jour se sont avérés très constructifs.

Nathalie RAMOS signale que le sujet de l'accessibilité à la cour par des publics ne payant pas leur billet n'a pas été évoqué durant cette réunion. Actuellement, certains visiteurs se contentent d'entrer dans la cour pour admirer les bâtiments. À l'avenir, ils ne disposeront plus de cette possibilité.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE se demande si ce sujet concerne véritablement le CHSCT. De plus, le sujet de l'accessibilité de la cour est inclus dans le projet relatif à la muséographie et non dans celui lié au nouveau bâtiment d'accueil. Par ailleurs, la Direction du musée a déjà réfléchi à ce sujet. Elle envisage d'installer un système de vitres en complément de la porte cochère.

Nathalie RAMOS souligne que, malgré des points positifs, le projet sur plan présenté ce jour comporte un certain nombre de lacunes.

Bruno SAUNIER demande en quoi une autre réunion du CHSCT modifierait le projet tel qu'il a été présenté ce jour.

Nathalie RAMOS rappelle que l'administration a indiqué que ce projet n'était pas encore complètement figé et que certains espaces restaient modulables.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE estime avoir répondu à toutes les questions posées par les représentants du personnel. Elle ignore sur quels éléments du projet, en adéquation avec le programme, les membres de ce CHSCT souhaitent apporter des modifications.

Warda BALAH-CHIKHA déplore que les agents n'aient pas été associés au Comité d'utilisateurs. Seuls les chefs de service y ont participé.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE explique que le Comité d'utilisateurs a réuni, dans un premier temps, les « utilisateurs » des futurs espaces, c'est-à-dire le personnel dont la fonction s'exercera principalement au sein du nouvel accueil. Dans un second temps, ce Comité a été élargi à l'ensemble des services de l'établissement. Élisabeth TABURET-DELAHAYE admet que l'équipe d'accueil-surveillance a très peu assisté à ces réunions, en raison de problèmes de calendrier. Des réunions supplémentaires, ouvertes à tous, ont donc été organisées à leur attention. Les agents d'accueil et surveillance y ont posé de nombreuses questions, notamment sur l'organisation du musée pendant et après les travaux. La Direction du musée a apporté le plus de réponses possibles en indiquant que certaines questions resteraient en suspens pendant encore quelques semaines ou mois. Élisabeth TABURET-DELAHAYE s'étonne de la volonté des représentants du personnel de ne pas rendre d'avis ce jour.

Warda BALAH-CHIKHA considère que le service de la surveillance sera le plus impacté par ces travaux.

Bruno SAUNIER indique que certains aménagements mineurs pourront encore évoluer afin d'améliorer le fonctionnement au quotidien, notamment pour le contrôle des sacs.

Nathalie RAMOS souligne le déséquilibre des espaces. Certains lieux de passage disposeront d'une grande surface au détriment du bureau des techniciens d'art.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE rappelle que la Direction du musée a dû insister lourdement pour que cet espace de travail soit ajouté au programme. Par ailleurs, ce dernier ne sera jamais occupé en permanence par trois personnes.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE estime que le CHSCT aurait certainement dû être associé au projet dès l'étape de programmation.

Carole ETIENNE-BOISSEAU revient sur le sujet du Comité d'utilisateurs. Les responsables qui y participaient devaient eux-mêmes mener un travail avec leurs collaborateurs dans le cadre de leurs réunions de service. Ainsi, l'ensemble des équipes devait être associé au recensement des besoins.

Par ailleurs, l'OPPIC a pris en considération la demande du Comité d'utilisateurs de disposer d'un espace de travail pour les techniciens d'art et d'un puits de lumière. En outre, Yann ROGIER, l'inspecteur Santé et sécurité au travail, a participé à ces réunions afin d'apporter ses préconisations et de rappeler les obligations de l'administration en termes de conditions de travail de son personnel. L'OPPIC a également conduit une étude sur les aspects réglementaires avec l'architecte et le service des musées de France.

Carole ETIENNE-BOISSEAU rappelle que les représentants du personnel peuvent signaler les besoins non encore examinés afin qu'ils soient pris en compte par l'OPPIC. Le CHSCT est consulté ce jour sur l'APD. En revanche, l'administration reste maîtresse du projet définitif.

Cécile RANVIER souligne que le service documentation est impacté par le projet puisque l'atelier photographie se trouvera dans le nouvel espace. Cependant, ce service n'a été associé au Comité d'utilisateurs qu'à la suite d'une visite du CHSCT à Cluny. Auparavant, le service documentation ne pouvait faire part de ses idées au Comité qu'au travers du responsable d'un autre service.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE précise que seuls les principaux services impactés ont été conviés aux premières réunions de ce Comité afin de favoriser un travail constructif. Ensuite, ce Comité a été élargi. Le service de la documentation y a été associé lorsque les sujets le concernant ont été abordés.

Cécile RANVIER déplore que le service documentation n'ait pu exprimer directement son opinion dès les premières réunions.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE affirme que le chef du service documentation assiste à toutes les réunions de conservation. Or celles-ci ont été associées à toutes les étapes du projet pour information mais également pour avis.

Carole ETIENNE-BOISSEAU souligne que le Comité d'utilisateurs ne constitue qu'un seul canal de consultation. Ainsi, tout ne s'est pas décidé au cours de ces réunions. Le projet a continué à évoluer au gré des échanges avec l'ensemble des personnes concernées.

Bruno SAUNIER annonce qu'en raison d'impératifs de calendrier, l'administration doit recueillir rapidement l'avis du CHSCT sur l'avant-projet définitif du bâtiment d'accueil du Musée du Moyen-Âge. De nombreuses explications ont été apportées, ce jour, aux représentants du personnel. De plus, compte tenu des contraintes du site liées à la réglementation, à l'archéologie, aux monuments historiques, à la sécurité et à la sûreté, l'administration ne pourra pas présenter, dans un mois, des modifications du projet.

La Direction du musée a, par ailleurs, accepté de répondre au mieux aux attentes des représentants du personnel en termes d'organisation du contrôle des sacs et d'utilisation

de l'espace pédagogique. De plus, grâce aux différentes instances associées au projet, notamment au Comité d'utilisateurs, un espace de travail pour les techniciens d'art, bien qu'insuffisant aux yeux des membres de ce CHSCT, a été ajouté au projet.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE rappelle, une fois de plus, que cet espace ne sera jamais utilisé par plus de deux personnes simultanément. En effet, les agents travaillent principalement dans l'atelier ou l'espace régie. Ce bureau, dans lequel se trouveront les ordinateurs des agents, ne servira qu'à la part administrative de leur travail.

Par ailleurs, une réunion pourrait être organisée en juin ou en septembre autour de l'organisation du musée pendant et après les travaux.

Bruno SAUNIER assure comprendre les interrogations des représentants du personnel. En revanche, il souhaite tout de même procéder à l'approbation de ce projet.

L'avant-projet définitif du bâtiment d'accueil du Musée du Moyen-Âge, thermes et hôtel de Cluny recueille un avis défavorable à l'unanimité des voix exprimées.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE déplore la réaction des représentants du personnel. L'administration a pourtant mis en œuvre les moyens nécessaires pour conserver un dialogue serein et constructif tout au long de l'avancée du projet.

Bruno SAUNIER ajoute qu'un grand nombre de concertations a eu lieu sur ce dossier.

Warda BALAH-CHIKHA précise que le CHSCT a rendu un avis défavorable en raison des problèmes de répartition des espaces. Cependant, les représentants du personnel défendent le même but que celui porté par le projet : l'amélioration de l'accueil des publics.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE souligne que le principal point de désaccord des membres du CHSCT concerne le bureau des techniciens d'art. Or la Direction a pourtant dû insister elle-même pour que cet espace soit ajouté au programme. Élisabeth TABURET-DELAHAYE demande donc d'autres exemples attestant d'une mauvaise répartition des espaces.

Warda BALAH-CHIKHA considère que l'atelier pédagogique occupe une trop grande surface. Par ailleurs, l'organisation de l'espace d'accueil des visiteurs et du contrôle des sacs semble peu viable dans son état actuel dans le projet.

Bruno SAUNIER estime que plusieurs améliorations seront encore apportées à ce projet.

Warda BALAH-CHIKHA souhaite obtenir des précisions sur la procédure prévue par la réglementation en cas de vote défavorable à l'unanimité. En effet, en 2014, suite à un tel vote sur le projet de la Dame à la Licorne, ce dernier avait été de nouveau présenté au CHSCT pour approbation.

Nathalie RAMOS ajoute que les agents perçoivent le dialogue social comme un monologue de l'administration. Ils ont en effet l'impression que l'avis qu'ils expriment n'est pas pris en compte. Ainsi, les différentes réunions de concertation leur semblent inutiles.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE regrette que Nathalie RAMOS n'ait pu assister aux réunions d'information organisées autour de ce projet. Elle réitère sa demande de précisions sur les modifications pertinentes souhaitées par les représentants du personnel, autres que les deux exemples déjà avancés.

Nathalie RAMOS souligne le manque de pertinence de l'organisation des espaces d'accueil. Certains lieux de passages s'avèrent très grands tandis que d'autres où les visiteurs risquent de stagner occupent une surface trop restreinte. De plus, Nathalie RAMOS déplore que les vestiaires soient autogérés. En effet, les visiteurs risquent de se croiser et de se gêner. En outre, la moyenne d'âge du public du musée de Cluny reste assez élevée. Ainsi, tous les visiteurs ne comprendront pas comment fonctionne le système d'ouverture et de fermeture des vestiaires.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE indique que ce système de vestiaires a été conseillé par des spécialistes. Par ailleurs, elle désapprouve cette discrimination par l'âge. Un public âgé peut tout aussi bien comprendre le fonctionnement du système de vestiaires que des visiteurs plus jeunes.

Carole ETIENNE-BOISSEAU rappelle que la réglementation des CHSCT diffère de celle des Comités techniques. Le CHSCT est consulté. S'il émet un avis défavorable à l'unanimité, il ne sera pas convoqué à nouveau.

Par ailleurs, le Ministère investit fortement dans ce projet conséquent, attendu depuis longtemps par les équipes. Carole ETIENNE-BOISSEAU déplore un tel désaccord entre l'administration et les représentants du personnel. Cependant, l'avis du CHSCT est considéré comme émis.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE regrette que les représentants du personnel aient émis un avis défavorable sans le motiver de manière précise. Bien que le résultat du vote ne puisse être modifié, Élisabeth TABURET-DELAHAYE propose d'organiser une nouvelle réunion afin que l'administration puisse apporter des réponses aux questions laissées en suspens. En outre, l'organisation du musée au cours de la phase de travaux pourra alors être étudiée.

Bruno SAUNIER ajoute que ce projet et celui de modification du parcours muséographique continueront à être suivis par le CHSCT.

Gérald PARISSE rappelle que seul l'avant-projet était examiné ce jour. Ainsi, certains éléments peuvent encore être affinés et discutés. Il demande donc que le CHSCT soit à nouveau convoqué afin de débattre des sujets posant problème.

Nathalie RAMOS estime que les opinions des agents et du CHSCT auraient dû être prises en compte avant l'étape de l'APD. Certaines personnes ont déjà souligné à plusieurs reprises l'espace trop réduit dévolu aux vestiaires.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE indique que les vestiaires individuels occupent une petite surface puisque des vestiaires pour les groupes seront créés à l'étage. Elle ajoute que ce projet n'atteindra jamais la perfection. Elle accepte qu'un éventuel agrandissement du bureau réservé à la régie d'œuvre soit étudié. Cependant, elle estime que cette situation serait injuste vis-à-vis des autres agents qui occupent entre 5 et 8 mètres carrés chacun.

Axel VILLECHAIZE souligne le caractère illégal de ces conditions de travail. Ainsi, les représentants syndicaux doivent signaler cette situation.

Warda BALAH-CHIKHA annonce que cette situation représente l'une des raisons du vote défavorable émis par les représentants du personnel.

Nathalie RAMOS rappelle que le projet Cluny 4 devait permettre de régler certains de ces problèmes.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE affirme que la Direction du musée a insisté pour que l'amélioration des conditions de travail du personnel soit prise en compte. Elle estime que les agents de la régie d'œuvres subissent les conditions de travail les plus mauvaises actuellement. Ainsi, la Direction a demandé instamment que le programme soit modifié afin d'inclure un bureau réservé à ces techniciens d'art. Pourtant, ce sujet constitue le point principal de mécontentement du CHSCT.

Warda BALAH-CHIKHA estime que les conditions de travail de ces agents devaient obligatoirement être améliorées. Par ailleurs, les représentants du personnel comprennent les problématiques de surface dans les bâtiments existants mais pas dans un projet de création d'un bâtiment.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE ajoute que certaines demandes des représentants du personnel sont recevables sur le fond et au regard du programme et d'autres non.

Nathalie RAMOS déplore l'association trop tardive de certains services au Comité d'utilisateurs. Si leur avis avait été pris en compte en amont, le projet présenté ce jour aurait certainement mieux répondu aux différents besoins.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE rappelle que les services ont été associés au Comité d'utilisateurs selon deux vagues selon qu'ils étaient directement ou indirectement impactés par le projet.

Bruno SAUNIER indique que l'administration accepte d'organiser une nouvelle séance de CHSCT dans un délai d'un mois maximum afin de ne pas retarder le projet. L'administration s'efforcera de présenter aux représentants du personnel quelques améliorations du projet consécutives à la discussion de ce jour. Cependant, le projet lui-même ne sera pas remis en cause. L'administration ne pourra proposer que de menus aménagements.

Bruno SAUNIER propose d'organiser cette réunion le jeudi 16 avril 2015 de 11 heures à 13 heures. Les représentants du personnel devront préparer cette réunion en fournissant notamment à l'administration un document écrit présentant avec précision les différentes demandes du CHSCT.

Warda BALAH-CHIKHA exprime ses interrogations sur l'utilité de l'avis rendu par le CHSCT puisqu'il n'est suivi d'aucune proposition de modification.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE rappelle que le CHSCT a émis un avis négatif en raison des problèmes de répartition d'espace. Elle souhaite donc que les représentants du personnel indiquent précisément les surfaces qu'ils souhaitent diminuer ou augmenter.

Nathalie RAMOS déplore le manque de pertinence de l'organisation de certains espaces et de leur utilisation, notamment pour les vestiaires.

Bruno SAUNIER annonce que des compromis pourront être trouvés sur certains points. En revanche, l'équilibre global du programme ne sera pas modifié.

Warda BALAH-CHIKHA demande pourquoi, contrairement à d'autres services, celui de la communication a été consulté très en amont du projet. De plus, la responsable communication a reçu le programme dans sa totalité. Warda BALAH-CHIKHA indique qu'elle n'a elle-même obtenu que 20 pages de ce document.

Élisabeth TABURET-DELAHAYE rappelle que le programme a été considéré comme confidentiel jusqu'à son passage devant la Commission supérieure des monuments historiques. Il a ensuite été envoyé à l'ensemble de la conservation et aux chefs de services. Tous les responsables ont reçu le même niveau d'information.

2. Examen des copies des registres santé et de sécurité au travail et accidents de travail du Musée du Moyen-Âge, thermes et hôtel de Cluny (pour information)

Nathalie RAMOS indique que les panneaux d'affichage dédiés au personnel de surveillance ont été déplacés. En effet, ils étaient situés juste en face d'une porte et les agents étaient parfois un peu bousculés.

Par ailleurs, les portes des vestiaires restent peu pratiques, de nombreuses personnes se cognent dans ces portes. Cependant, il a été indiqué aux représentants du personnel qu'elles ne seraient pas changées.

Cécile RANVIER s'enquiert de l'avancée de l'analyse conduite par la médecine de prévention au sujet du wifi.

Axel VILLECHAIZE indique, qu'*a priori*, la technologie wifi n'est pas autorisée. En effet, le SDSI considère que le wifi peut être utilisé par des tiers pour voler certaines données au musée. Cependant, des discussions sont en cours à ce sujet afin d'envisager d'installer un réseau wifi auquel ne seraient pas connectés les ordinateurs de travail.

Bruno SAUNIER craint que l'installation du wifi ne permette à des personnes d'entrer sur le réseau gouvernemental.

3. Questions diverses

Bruno SAUNIER annonce que le musée d'Ecouen ne pourra pas accueillir de visite du CHSCT avant les vacances d'été, en raison d'une grande charge de travail. Il propose donc de reporter cette visite à la rentrée de septembre.

Jean-Pierre PINSON indique que Françoise PINSON s'est rendue récemment au musée d'Ecouen et a pu mesurer le grave mal-être des agents. Ainsi, le CGT souhaite que la visite soit organisée à la date prévue initialement, soit le 27 ou le 28 mai 2015.

Bruno SAUNIER indique que l'administration confirmera prochainement la date de la visite. Par ailleurs, il propose d'organiser la prochaine réunion ordinaire du CHSCT le jeudi 11 juin 2015.

Nathalie RAMOS rappelle que les représentants du personnel CGT participeront au congrès du SNMD organisé les 9, 10 et 11 juin 2015. Ainsi, ils avaient demandé

qu'aucune réunion d'instance n'ait lieu à ces dates.

Kévin THIERY indique qu'un CT, initialement prévu le 9 juin, a été décalé au 22 juin 2015 en raison de ce congrès. En revanche, il ignorait que ce dernier durait trois jours. Par ailleurs, les représentants du personnel ont souhaité reporter le CHSCT prévu le 4 juin puisqu'un CTM était organisé ce même jour.

Carole ETIENNE-BOISSEAU annonce que la date doit être fixée en fonction des disponibilités de chacun. De plus, elle ne doit pas coïncider avec une autre réunion d'instance. Ainsi, Carole ETIENNE-BOISSEAU proposera plusieurs dates possibles lors de la réunion du 16 avril 2015.

Gerald PARISSE indique que Françoise PINSON a envoyé un mail à l'administration pour la prévenir de plaintes effectuées par les agents du Musée Picasso. Il s'enquiert des dispositions prises par l'administration en réponse à cette alerte.

Carole ETIENNE-BOISSEAU précise que ce message a été reçu la veille. Dans l'établissement Picasso, un poste de responsable RH n'est toujours pas pourvu. De plus, le DRH est actuellement absent. Ainsi, les dates de CT et de CHSCT communiquées au personnel risquent d'être modifiées. La Direction de l'établissement en proposera nécessairement d'autres.

Jean-Pierre PINSON souhaite que la Direction du musée Picasso réponde directement aux interrogations de son personnel sur les dates des instances.

La séance est levée à 18h.

Bruno SAUNIER

Président du CHSCT

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'B' followed by a horizontal line that curves upwards and then loops back down.

Nathalie RAMOS

Secrétaire suppléante du CHSCT

A blue ink signature consisting of several overlapping, horizontal, wavy lines.